

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 13 JANVIER 2022

Convocations adressées le : 07 janvier 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 12

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents en présentiel :**

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Christian GATARD; Franck MAZET.

### **Délégués en visioconférence :**

Lionel AUDIGER; Christophe BOULANGER; Ludovic BOURDIN ;  
Corinne CHAILLEUX; Armelle GALLOT-LAVALLEE; Brigitte PINEAU;  
Laurent RAYMOND; Régis SALIC; Gérard SERRER.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER; Ludovic BOURDIN; Corinne CHAILLEUX; Régis SALIC.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Gérard SERRER.

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant.*

### **Absents excusés :**

Frédéric AUGIS; Emmanuel DENIS; Emmanuel FRANCOIS; Michel GILLOT;  
Patrick LEFRANCOIS; Sébastien MARAIS; Nathalie SAVATON.

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET.

C 22/01/07 – FONCIER – ACQUISITION D'OPPORTUNITE AU 136 RUE DE LA  
MAIRIE A LA RICHE

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Monsieur José ANSELMO est propriétaire d'une maison située 136 rue de la Mairie à La Riche, sur les parcelles cadastrées AP 665 (293m<sup>2</sup>) et 667 (404m<sup>2</sup>), classées en zone UA au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Il s'agit d'une maison ancienne de 96m<sup>2</sup> environ comprenant un séjour, un dégagement, une salle de bains, une cuisine, une chambre.

A l'étage se trouvent deux chambres et un bureau, une salle de douche.

Un grand garage et une cave complètent le bien.

Le pôle évaluation domaniale a estimé ce bien, dans un avis en date du 17 juin 2021 à 323 000 €.

Un entretien individuel de négociation a eu lieu le 14 septembre 2021, entre les représentants du propriétaire, des représentants de la Mairie de La Riche et le service foncier de Tours Métropole afin d'une part, de leur communiquer l'estimation de leur bien faite par le pôle évaluation domaniale, et d'autre part, de préciser la procédure d'acquisitions foncières menée.

Au regard des éléments présentés, les représentants du propriétaire ont adressé une contre-proposition à hauteur de 350 000 € net vendeur, en sollicitant également de conserver la jouissance du bien jusqu'au 30 septembre 2022, ce qui a été accepté par le Syndicat des Mobilités de Touraine suivant courrier daté du 23 décembre 2021.

Il vous est également proposé de confier la rédaction du futur acte de vente à l'étude de Maître Mathieu TRIQUET, notaire à La Riche.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis des domaines en date du 17 juin 2021 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine ;

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 136 rue de la Mairie à La Riche, situé sur les parcelles cadastrées section AP 665 et AP 667, d'une surface totale de 697m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 350 000 €,
- **ACCORDE** la faculté aux anciens propriétaires de conserver la jouissance de leur bien jusqu'au 30 septembre 2022,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière, dont la rédaction sera effectuée par l'étude notariale de Maître TRIQUET située à La Riche,
- **DIT** que le versement du prix de vente interviendra pour partie lors de la signature de l'acte authentique à hauteur de 116 667 €,
- Le solde du prix de vente, soit 233 333 € sera versé une fois les lieux libérés, à la date prévue dans l'acte de vente, qui en tout état de cause interviendra au plus tard avant le 30 septembre 2022.
- Les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le Comité adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**



**La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,**

**Laurence MARIN**